

N^o 157. — *ORDRE du 21 mai 1862, portant suppression des traitements affectés aux missionnaires des Marquises.*

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie,
Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu l'arrêté en date du 15 mai courant, sur l'organisation de la cure de Papeete et les crédits portés au budget de l'État;

Vu la dépêche du 21 août 1860, Algérie et Colonies;

ORDONNONS :

Les deux traitements de 2,600 fr. affectés par décision du 4^{er} janvier 1861, à MM. Fréchen et Fournon, prêtres de la mission des Marquises, cesseront d'être payés, à compter du 4^{er} juin prochain, à ces deux missionnaires.

L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent ordre, qui sera enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 21 mai 1862.

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

N^o 158. — *DÉCISION du 22 mai 1862, appliquant aux membres du Comité consultatif d'agriculture, etc., l'arrêté du 3 août dernier, relatif aux indemnités de déplacement.*

Papeete, le 21 mai 1862.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE IMPÉRIAL,

Quelques membres de la commission permanente du Comité consultatif ont dû se déplacer l'année dernière pour constater les droits de deux propriétaires aux primes agricoles offertes par l'Administration. L'un de ces membres réclame le paiement des indemnités de déplacement qu'il a acquises.

Ces déplacements devant, il faut l'espérer, se renouveler fréquemment, grâce au développement de nos cultures, il convient de fixer les règles de concession des indemnités qu'ils entraînent.

J'ai en conséquence l'honneur de vous proposer de décider que l'arrêté du 3 août dernier (1) sera appliqué aux membres du Comité et qu'ils seront assimilés sans distinction d'origine, aux résidents membres du Conseil d'Administration.

Veillez agréer, etc.

L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

Approuvé :

Signé : TRILLARD.

Papeete, le 22 mai 1862.

Le Commandant Commissaire Impérial,

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

(1) BULL. OFF. des Établissements, n^o 10, année 1861, TOME 1^{er}, page 260.
BULL. OFF. N^o 10. — ANNÉE 1862. 4.